

Procès verbal du conseil d'école du 5 février 2024

Ecole élémentaire La Vallée du Lac Château-la-Vallière

Début de séance : 18h00

Mairies : Monsieur Gauthier (mairie de Château-la-Vallière), Monsieur Wells (représentant de la mairie de Lublé) Mme Avril (Couesmes) Mme Bourlier (Couesmes)

Représentants des parents d'élèves : Madame Gagnard, Mme Stievenard, Mme El Maakoul (en remplacement de Monsieur Wells), Mme Cartier, Mme Breton (en remplacement de Mme Paul)

Enseignants : Mesdames Laur, Berthet, Monmousseau, Pichon-Dupont, Longuebray. Messieurs Raveneau, et Legendre.

Absents excusés : Mme Leclerc (inspectrice de l'éducation nationale), Mme Teillay (DDEN), Madame Gauthier (adjointe en charge des affaires scolaires de Château-la-Vallière), Monsieur Veauvy (mairie de Couesmes), Monsieur Vignas (mairie de Brèches) M.Noël (enseignant), Mme Busson (enseignante), Mme Delouche (enseignante).

Le conseil d'école débute par l'approbation du procès-verbal du conseil d'école du 9 novembre 2023.

Le procès-verbal est voté à l'unanimité

1) **Effectifs et structure pédagogique**

Au 5 février 2024, l'école compte 111 élèves soit 5 élèves de plus que lors du précédent conseil d'école répartis de la manière suivante :

- 23 CP avec Mme Monmousseau et Mme Busson (les mardis),
- 23 CP-CE1 (8CP -15 CE1) avec M.Raveneau +1 (à la rentrée de mars)
- 19 CE2 avec Mme Laur et Mme Longuebray (les vendredis)
- 24 CM1 avec Mme Berthet,
- 22 CM2 avec M.Legendre et M Noël (les mardis)

Au regard des prévisions, l'an prochain 22 CM2 quitteront l'école et 23 CP entreront en élémentaire soit un différentiel positif d'un élève. Monsieur Legendre annonce les prévisions suivantes pour 2024-2025 : 23 CP ; 31 CE1, 16 CE2, 19 CM1, 24 CM2 soit 113 élèves.

Depuis le mois de janvier, nous accueillons une nouvelle AESH Céline Brizard qui accompagne un élève de l'école. Mme Leray continue son accompagnement mutualisé de trois élèves dans l'école.

Pour la rentrée 2024, les inscriptions auront lieu à la mairie. Une information sera bientôt diffusée aux familles. La mairie procédera aux inscriptions pour les nouveaux élèves et elle transmettra ensuite aux écoles.

2) **Sécurité (exercice PPMS, incendie...)**

a) **Alerte incendie**

Un exercice incendie a été effectué le mardi 9 janvier 2024 à 9h30. L'alerte a été donnée par Monsieur Legendre (directeur de l'école), Monsieur Dutertre et Monsieur Romano qui sont des employés communaux. Les élèves ont mis 2'04 pour rejoindre le point de rassemblement. L'exercice

s'est déroulé dans le calme et les élèves ont été plus sérieux que lors du premier exercice. Néanmoins, il est à noter que le signal de l'alarme dans le bâtiment RASED ne s'est pas déclenché. Monsieur Legendre a donc demandé aux deux classes du bâtiment d'évacuer rapidement dans le calme. L'évacuation a été immédiate, les fenêtres ont été fermées et le protocole respecté.

Un débat s'est engagé entre Monsieur Legendre et Monsieur Raveneau à l'issue de l'exercice concernant les PAI. Monsieur Raveneau expliquant qu'il n'était pas obligatoire de les emmener sur le point de rassemblement. Après vérification, la présence des PAI n'est pas une obligation. Néanmoins, si cela ne nécessite pas plus de temps, il est souhaitable de les avoir avec soi.

Monsieur Legendre a demandé à la mairie de vérifier l'alarme incendie rapidement.

b) Risques majeurs :

Le 19 janvier 2024, nous avons réalisé un exercice risque majeur. C'est Camille notre service civique qui a donné l'alerte. Voici le scénario : « Un accident de la circulation impliquant un poids lourd vient de se produire à proximité immédiate de votre établissement sur la D959 au rondpoint des enseignes (environ 300 m). Le conducteur a perdu le contrôle de son véhicule qui s'est couché en sortie de virage. Il s'agit d'un camion-citerne transportant 20 tonnes d'ammoniac liquéfié sous pression (code de danger 268 – code de matière 1005). Dans le choc avec le sol, la citerne a été localement endommagée, entraînant une fuite relativement importante du produit. Le bruit de l'accident n'a pas été clairement perçu dans vos locaux, mais, depuis quelques minutes, une odeur forte et piquante est de plus en plus perceptible dans le secteur, entraînant des effets lacrymogènes et des gênes respiratoires sur les personnes les plus sensibles situées à l'extérieur des bâtiments. En raison de la toxicité de l'ammoniac, les sapeurs-pompiers décident d'engager, au moyen de haut-parleurs, la population à se confiner chez elle. »

Camille a ensuite téléphoné pour annoncer que le préfet a affecté des bus pour évacuer. L'exercice s'est bien passé. Les élèves ont reçu l'alerte pendant la récréation, ils ont été surpris par la corne de brume et ont dû rentrer rapidement dans le bâtiment sans se bousculer. Après un temps de confinement, les classes ont évacué les locaux en direction de la sortie de l'école.

Une élève a quitté l'école pour un rendez-vous extérieur pendant l'exercice ce qui a faussé le confinement d'une des classes. Néanmoins, après vérification, nous devons rendre les enfants aux parents qui ont des rendez-vous à l'extérieur quand il s'agit d'un exercice.

Question pour la mairie : Avez-vous prévu de réaliser des exercices sur le temps périscolaires (cantine par exemple) ?

Réponse de Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas prévu à ce jour, mais le maire pense y réfléchir.

Question de Mme GAINARD : « Est-ce que les exercices sont déclarés à la mairie ? Est-il possible de les déplacer lorsqu'il fait moins froid car les enfants sortent en pull? ».

Monsieur Legendre répond que les exercices sont déclarés à la mairie et à la gendarmerie. Les enseignants ne sont pas au courant de la date exacte cependant et les dates sont déjà établies dans un calendrier.

3) Vote pour le renouvellement des rythmes scolaires

Monsieur Legendre explique que le directeur académique a écrit le 29 novembre 2023 à tous les Maires pour leur signifier la nécessité de refaire une demande de dérogation s'ils souhaitent continuer à garder le fonctionnement de leur école sur 4 jours.

Monsieur Legendre invite les différents partis (mairie, enseignants, parents) à voter s'ils souhaitent poursuivre le rythme de l'école sur 4 jours.

Le renouvellement des rythmes scolaires sur 4 jours est voté à l'unanimité.

4) Evaluation CP

Les CP ont participé à la seconde session des évaluations nationales du 15 janvier 2024 au 26 janvier. Les évaluations se sont bien déroulées. Madame Monmousseau et Monsieur Raveneau ont commencé les rendez-vous avec les parents pour présenter le bilan de ces évaluations.

Monsieur Legendre en profite pour rappeler aux parents que les bulletins du premier semestre ont été donnés aux enfants le mardi 30 janvier 2024. Le prochain bulletin sera donné en juin prochain.

5) Projets de classe et d'école

a) Projet des classes

Les classes de l'école participent à différents projets communs :

-Nettoyons la nature (en septembre)

-Le projet bibliothèque (en collaboration avec les intervenantes de la bibliothèque municipale de CLV) au rythme d'une fois par période par classe. Nous remercions les bénévoles de la bibliothèque pour le temps qu'elles consacrent à nos élèves. Ce nouveau rythme est moins contraignant mais les enfants peuvent emprunter deux livres.

-Le projet Ecole et Cinéma. La première séance a eu lieu le mardi 7 novembre 2023. Les classes de cycle 2 ont assisté à la projection *du Chant de la mer* et les classes du cycle 3 *au Tableau*. La prochaine projection aura lieu le vendredi 15 mars 2024. Les classes du cycle 2 assisteront à la projection du *Chien jaune Mongolie* et le cycle 3 à *Swing*. Une troisième projection aura lieu en fin d'année.

-Le projet JO 2024 : Les classes de l'école ont participé le jeudi 19 octobre 2023 à une randonnée patrimoine dans la ville de Tours et ont participé aux courses d'orientation à Château-la-Vallière le jeudi 23 novembre 2023. Ces deux sorties étant organisées par l'USEP 37. Nous remercions l'USEP pour l'organisation de ces sorties.

-Le marché de Noël du vendredi 8 décembre 2023

-Le spectacle interactif : Monsieur Sylvain Janiak a proposé aux enfants deux spectacles. Pour les classes jusqu'au CE1 *Kim et Nina, tout un voyage pour se comprendre*, pour les classes du CE2 au CM2 *un seul être humain, des milliers de cultures*. L'objectif étant de travailler sur les diversités dans le monde. Ce qui rejoint notre projet JO. Nous remercions la municipalité pour l'installation et le prêt de la salle.

-Une initiation au Handball a eu lieu le vendredi 19 janvier 2024 pour toutes les classes de l'école avec le club de CLV. Nous remercions le club de CLV pour son investissement.

-La flamme olympique viendra à l'école le lundi 12 février avec l'IME de Semblançay. Des jeux sportifs sont prévus l'après-midi au sein de l'Ecole. C'est une flamme qui vient de Marseille et qui rejoint Paris en passant dans différents départements.

b) projet de classe

La classe de CP-CE1 a mené un projet natation à la piscine du Lude pour 8 séances du 10 septembre au 12 décembre 2023. Nous remercions chaleureusement la municipalité qui finance nos déplacements.

La classe de CP participera aux 100 jours d'école.

Les classes de CP-CE2 travaillent avec une mascotte des JO au sein de leur classe. Au fur et à mesure, les élèves amènent la mascotte à la maison pour pratiquer avec elle un sport, faire des photos que les élèves présentent ensuite à leur classe.

Les classes de CE2-CM1 poursuivent un projet autour de l'art dans le monde en lien avec les dictées pour favoriser l'accès à la culture.

Les classes de CE1-CM1 participent cette année à un projet d'atelier d'écriture avec Mme Collongues enseignante du RASED.

Les classes de CM1 et CM2 participent au défi orthographique des DDEN.

La classe de CM2 a participé le vendredi 20 octobre 2023 au traditionnel cross avec le collège.

Les CM2 ont participé avec les élèves de la section SEGPA du collège Joachim du Bellay de CLV à la semaine bleue proposée par l'espace de vie sociale de la commune. Les élèves ont fait de la cuisine avec des séniors de la commune et ont participé à un atelier danse intergénérationnelle (relais Sépia).

La classe de CM2 participent à un projet numérique. Vanessa Boulay enseignante ERUN, a présenté l'outil PRIMOT aux élèves de CM2 sur les dangers d'internet. En décembre, la classe de CM2 a participé au défi express proposé par la mission numérique 37 afin de valider les compétences numériques de cycle 3.

Les CM2 ont participé à l'intervention d'Henri Danger le vendredi 22 décembre 2023 sur la SNCF. Les CM2 participeront à un projet Vélo en fin d'année et présenteront une pièce de théâtre le mardi 4 juin 2024.

Projet de fin d'année :

Les classes du CP au CM1 se rendront à Paris pour visiter le stade de France et la Tour Eiffel le mardi 9 avril 2024.

La classe de CM2 partira 3 jours à Lamotte-Beuvron du mardi 11 juin au jeudi 13 juin 2024 pour des randonnées avec leurs correspondants. Les élèves devraient partir en train. Le projet n'est pas encore acté car il doit être validé par l'inspection.

6) Point sur la réunion des délégués

Le mardi 30 janvier 2024, les délégués des 5 classes se sont réunis pour une réunion officielle dans le bureau de direction et sont venus présenter leurs questions au directeur pour les faire remonter au conseil d'école. Voici la liste des questions que nous pouvons diviser en deux catégories. Les questions relevant de l'avis de l'équipe pédagogique et les questions qui relèvent du conseil d'école.

Questions pour les enseignants	Questions pour la mairie
<u>-Est-il possible de refaire les caisses de jeux ?</u> Réponse : Oui, nous allons remettre les caisses de jeux de chaque classe à jour.	<u>-Est-il possible d'avoir des toilettes dans le bâtiment direction pour éviter de sortir du bâtiment ?</u> Réponse : Cela semble compliqué car il n'y a pas assez de place pour installer des toilettes.
<u>-Est-il possible comme l'an passé d'avoir une caisse de dessins pour la cour de récréation ?</u> Réponse : Oui, nous allons remettre une caisse de dessins et livres dans la cour de récréation.	<u>-Est-il possible de remettre un panier de basket ?</u> <u>Et est-il possible de repeindre les poteaux de baskets ?</u>

-Est-il possible d'avoir un aquarium dans la classe de CP ?

Non, ce n'est pas dans les projets de la classe.

-Est-il possible de faire une soirée ou une journée jeux de société ?

Oui une journée en fin d'année. Pour la soirée, c'est en réflexion

-Est-il possible d'avoir des ballons de rugby et de handball dans la cour de récréation ?

Pour le rugby, Non car c'est dangereux et cela doit être bien encadré. Pour le handball, nous verrons.

-Est-il possible que les maitres Monsieur Raveneau et Monsieur Legendre jouent avec les élèves ?

Oui, période 5

-Pouvons nous avoir des meilleurs ballons de basket ? Plus de cordes dans les caisses ?

Les caisses ont été refaites.

Réponse : Le maire se renseigne pour la remise d'un panier de basket. Oui, il est possible de repeindre les poteaux.

-Est-il possible de repeindre la classe de CP ?

Réponse : Oui pourquoi pas en période de vacances. Il faut regarder l'état de la classe. Des études sont en cours pour d'éventuels travaux afin de faire des économies d'énergie. Nous ferons des tranches de travaux. Les peintures n'engagent pas trop de travaux cependant. Il faut bien faire de l'entretien.

-Pouvons nous avoir des buts pour le foot ? Ou est-il possible de peindre sur le mur du fond un « faux but » ? ou avoir un vrai terrain de foot ?

Réponse : « C'est tout à fait faisable de peindre un but sur le mur du fond ».

-Est-il possible de manger plus de viande à la cantine ?

Réponse : Les repas sont équilibrés pour le mois.

-Pouvons nous avoir des meilleurs repas à la cantine ? Pouvons-nous manger des hamburgers-frites ? Pouvons-nous avoir d'autres fruits que des bananes et clémentines ? Pouvons-nous avoir un cuisinier ? Pouvons-nous avoir du ketchup, et de la mayonnaise ? Pouvons-nous avoir une alternative au repas végétal ? Être concerté pour le choix des menus ?

Réponse : Concernant les meilleurs repas, nous sommes dépendants du prestataire. Pour les hamburgers-frites, cela représente un coût. Pour les fruits, nous pouvons avoir d'autres fruits selon les saisons.

Nous n'avons pas fermé la porte pour avoir un cuisinier. Cela ne dépend pas que de la mairie mais aussi du collège et de la communauté de communes.

Pour le ketchup et la mayonnaise, nous allons en discuter.

Pour la concertation, non car ce serait difficile d'avoir l'avis de tout le monde.

-Pouvons nous avoir des meilleurs ballons de foot sur le temps de cantine ?

Réponse : Oui, on peut acheter des nouveaux ballons. Il faudra juste me dire ce que vous souhaitez. Nous en prendrons une dizaine.

-Pouvons-nous avoir des balançoires ?

Réponse : « Non ».

-Pouvons-nous ne pas être obligé de jouer avec certains camarades sur le temps de cantine ?

Réponse : Il n'y a pas d'obligation. Cela m'étonne un peu tout de même.

-Pouvons-nous discuter plus à la cantine le midi ?

Réponse : Les parents élus peuvent venir voir le temps de cantine. Il faut prévenir en mairie avant.

-Pouvons-nous avoir du papier toilettes dans toutes les toilettes ? Et avoir un meilleur éclairage ?

Réponse : Oui, les distributeurs sont installés dans toutes les toilettes.

-Est-il possible de refaire les toilettes de la cour ?

Réponse : Non

-Est-il possible de jouer aux billes dans la cour ?

Réponse : « Non, il va y avoir des billes prises, emportées... Nous prêtons attention à la demande mais nous laissons en suspens ».

Monsieur le Maire souhaiterait tout de même tester.

Mme Cartier propose que chaque classe puisse avoir des couleurs de bille par classe.

-Est-il possible de remettre des fleurs devant la garderie ?

Réponse : Ce ne sera bientôt plus la garderie, cela reste à voir en fonction du printemps.

7)USEP

A ce jour, le compte est créditeur.

8)Travaux

-Est-il possible de remettre un panier de basket avec un filet ?

Monsieur le Maire a déjà répondu au préalable.

-Est-il possible de réparer les toilettes du bâtiment RASED ainsi que le robinet de la cuisine ?

-Est-il possible de recalibrer l'ordinateur de Mme LAUR ?

Réponse : Oui.

Nous remercions également la mairie pour la nouvelle photocopieuse.

Mme Monmousseau demande également qu'un technicien puisse venir voir son ordinateur.

-Est-il possible de vérifier les téléphones de l'école ?

Réponse : Nous avons beaucoup de problèmes avec ORANGE.

-Est-il possible de poser des stores dans le bâtiment RASED ?

Réponse : Monsieur le maire répond positivement.

9) Questions diverses

Monsieur Legendre souhaite commencer par un rappel sur le rôle des représentants des parents d'élèves.

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Ces "délégués" participent aux conseils d'école (école primaire) et siègent aux différentes instances de représentation.

Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus territoriaux (commune pour l'école primaire) lors des conseils d'école.

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'adoption du projet d'école ou d'établissement proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement. Chaque enseignant dispose d'une liberté pédagogique.

Le conseil d'école donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc.

Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école réunit notamment le directeur de l'école, le maire ou son représentant, les professeurs de l'école, les représentants des parents (égal au nombre de classes), le/la DDEN ainsi que l'inspecteur de l'éducation nationale.

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.

Votre rôle de représentant des parents d'élèves consiste à faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Vous pouvez intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation : Démarche amiable de résolution d'un litige. Il s'agit donc d'un rôle veillant au bon fonctionnement des relations.

Il s'agit de poser des questions allant dans l'intérêt collectif et non pas de questions qui évoquent un intérêt personnel et individuel. Donc les questions pour le conseil d'école doivent relever d'un intérêt collectif et commun sur le fonctionnement de l'école et il ne s'agit pas non plus de poser des questions personnelles aux enseignants.

Q1: Je souhaiterais savoir s'il est possible de mettre en place un cahier de liaison, ou une autre méthode, pour tenir un lien entre l'école et le moment de la cantine qui est sous la responsabilité de la mairie.

Ou alors est-il possible que les personnes qui sont chargées de la surveillance des enfants le midi puissent écrire un mot dans le cahier de liaison des enfants, même si je pense que cette idée est compromise puisse que les cahiers restent dans la classe.

Réponse : L'école propose que la cantine puisse avoir une feuille de couleur afin d'y écrire dessus l'événement. Ainsi, cette feuille sera transmise aux enseignants et glissée dans le cahier de liaison. Monsieur le Maire est d'accord mais va en référer aux personnels.

Q2: Est-ce que la mairie et/ou l'école accepte que l'on teste l'uniforme à la rentrée sauf si ils veulent un sondage des parents avant bien sûr...

Non, nous ne faisons pas partie du dispositif. Nous n'avons pas été sélectionnés. C'est en fonction des établissements tests que nous aurons une mise en place ou non dans les années à venir.

Q3: Il y a aussi la question des "activités" lors des récréations. Est-ce que sur le temps du midi, il y a encore des personnes pour les "occuper"?

Réponse : « Sur le temps de cantine, pendant que certains mangent d'autres jouent, puis inversement. Mais à partir du moment où toutes les classes sont dans la cour, le matériel est enlevé.

En début d'année, il y avait de la musique ». Monsieur le Maire va voir cela avec le personnel.

Certains parents souhaitent qu'il y ait un nouvel animateur sur le temps de cantine. Monsieur le Maire répond que cela représente un coût. Faire payer la garderie aujourd'hui serait mal venu aux vues des conditions actuelles.

Q4: Certains enseignants ouvrent les fenêtres de leurs classes régulièrement en plein cours même quand il fait très froid ... après avoir demandé à Mr Legendre le pourquoi, cela viendrait du fait que depuis la réparation de la chaudière à l'école il fait très chaud dans les classes ...y a t'il un moyen de régler la chaudière ou non, afin d'éviter de chauffer l'extérieur qui n'est pas top pour l'économie, mais aussi pour les enfants qui parfois ont froid et encore plus ceux assis près des fenêtres ouvertes?

Donc ouvrir aux récréations pour les virus ou changement d'air au contraire mais pas lorsque les enfants travaillent ou qu'il fait moins 7 dehors.

Monsieur Legendre demande combien de parents ont posé cette question ?

Réponse : Un seul parent a posé cette question. Pour information, nous n'ouvrons pas les fenêtres pendant les heures de classe mais pendant les récréations afin d'aérer, d'éliminer les virus. Nous ne comprenons pas cette question car elle ne relève pas du conseil d'école.

Q5: Pourquoi il y a un absence de chauffage dans les WC?

Réponse : Parce que la porte reste ouverte par mesure de sécurité. On ne peut donc pas chauffer porte ouverte.

Q6: Pourquoi le jeu de foot en cas de mauvais temps interdit, juste jeu à la main et pas de ballon en cas de pluie au temps de cantine?

Réponse : Sur le temps de récréation, lorsqu'il pleut nous ne sortons pas les ballons par mesures de sécurité. Les ballons ont été remis une fois la question posée sur le temps de la pause méridienne. Le problème ne semble pas s'être posé de nouveau. Sur le temps scolaire, ils peuvent profiter du terrain lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Q7: Afin de laisser d'avantage les enfants jouer dans l'herbe et pour éviter de salir les classes et couloirs, pouvons-nous fournir une paire de chaussures chaussons ou claquette pour l'intérieur des locaux?

Non, nous avons ¼ d'heure de récréation. Nous n'avons pas le temps de gérer les changements de chaussures pour un si faible temps de récréation. Au niveau de la gestion, cela n'est pas possible.

Q8: Apparemment il y a un manque de surveillance entre le temps cantine et école.

Monsieur Legendre demande quelle est la question ? Merci d'être plus précis.

Monsieur Legendre demande qui fait cette constatation. L'accident qui est survenu sur ce temps relève bien d'un accident.

Suggestion de Mme CARTIER : Est-il possible de faire quelque chose pour le carnaval ?

Petit mot de Monsieur le Maire : Le 23 février, vous allez recevoir un petit mot afin d'inaugurer le nouveau bâtiment.

La séance est levée à 19h39

